

Châteauneuf

Septembre 2005

La lettre du Maire



Sommaire

Notre Horizon	1
Headlines in English	2
Calendrier des Manifestations	3
L'Essentiel des Conseils	3-6
Environnement du côté de la CASA	5
En Vrac En Vrai	6-9
La Vie Municipale	9-12

Notre Horizon

Les touristes, touristes partis
Le village petit à petit
Retrouve sa vérité....

En écrivant le texte de cette chanson, Jean Ferrat pensait certainement à son village d'Entraïgues en Ardèche, mais aussi à tous ces villages de Provence, et à Châteauneuf peut-être !

Les maisons du village dont on voit les volets clos se sont rouvertes. Dans la campagne, les villas aux grilles habituellement fermées se sont réveillées, les parasols ont fleuri, les piscines ont débordé des rires et des plongeurs des enfants, l'eau est venue reverdir les pelouses rasées de frais. Les camping cars et leurs non sédentaires ont serré leurs freins et calé leurs roues , trouvant un coin idéal pour une ou deux nuits.

Tous ces estivaliers en quête de beau temps, de soleil, de détente, de vacances, ont dopé notre économie locale, celle des villages environnants, nos commerces de proximité, nos marchés.

Avec eux, avec leurs amis, les amis de leurs amis, les jardins, les villas, les piscines, les courts de tennis, les hamacs, ont été pris d'assaut et solidement gardés par ces nouveaux conquérants des vacances !

La vie nocturne a parfois été mouvementée !

Ici c'est le système d'alarme mal réglé dont la sirène stridente ne paraît jamais devoir s'arrêter de hurler ; là, c'est le tube de l'été qui, grâce à un ampli au mieux de ses capacités, vous fait découvrir une musique techno avec ses basses qui vous remuent tout l'intérieur, là encore ce sont des cris d'un pseudo éborgné qui fait le saut de l'ange dans la piscine à 3 heures du matin sous les applaudissements des copains et parents ébahis,...

La vie nocturne a été chaude...les voisins en ont bien profité du fond de leurs lits, il leur arrivait même de fredonner avec les chœurs des vacanciers « happy birthday to you » en souhaitant avec ferveur que tout ce bruit nocturne cesse enfin !

Et le matin, les voisins devaient se lever pour une journée de travail, et quitter leur quartier dans un calme où rien ne venait troubler le sommeil tardif des vacanciers!

Une fête ou deux dans la saison c'est sympa et fort supportable, mais la fête chaque soir ou plusieurs fois par semaine c'est trop et déraisonnable !

Les vacances c'est vraiment super !

Et comme l'enseignait déjà Saint François de Sales au 17^{ème} siècle, observons cette pensée :

Le bruit ne fait pas de bien, le bien ne fait pas de bruit.

Jean-Pierre Maurin.

Mairie de Châteauneuf

4, place Georges Clemenceau
06740 Châteauneuf
Tel : 0 492 603 603
Fax : 0 492 603 600
<http://www.ville-chateauneuf.fr>

Horaires de réception du public :
du lundi au jeudi :

- de 10 à 12 heures
- de 13 h 30 à 17 heures

le vendredi :

- de 10 à 12 heures
- de 13 h 30 à 16 heures

Responsable de la rédaction :
Jean-Pierre Maurin

Réalisation :
Espace Multimédia de
Châteauneuf
em@ville-chateauneuf.fr

*Distribué à titre gratuit
à 2500 exemplaires
Photos non commerciales*

Headlines in English



« The tourist, the tourists which have left
The village, little by little,
Rediscovered its own truth ».

When he wrote the lyrics to this song, Jean Ferrat was almost certainly thinking about his village, Entrai-gues in the Ardeche, but also about all the villages in Provence and perhaps even about Chateauneuf.

The shutters of the village houses, that we had got used to seeing closed, are re-opened. In the countryside, the villas, where the security grills had been down, were awakened, sun umbrellas have sprouted up, swimming pools are overflowing with the laughter and the splashes of children, there was water to sprinkle the lawns back into fresh green life. Camping vans and their occupants applied their brakes and put blocks under their wheels, finding an ideal corner to spend a night or two

All these summer visitors, questing for good times, sunshine, relaxation and holidays have given a boost to our local economy, the local shops and markets, and those in the neighbouring villages

Along with them, their friends, and their friends' friends and the gardens, villas, pools, tennis courts, hammocks were taken by storm and staunchly defended by these new conquering holiday makers.

Night life was a bit lively !

Here, the scream of a badly set up alarm system would seem never to come to an end ; There, you would discover the latest Techo music Summer Hit thanks to bass amplifiers being turned on to their fullest extent making your insides pound ; There again, the heart stopping yell of someone dive bombing into a pool at 3 am, accompanied by the applause of their gauping friends and family

Night life was never dull - neighbours, even from the depths of their beds, humming with the chorus of the holiday makers singing 'Happy Birthday to You', hoping desperately that this infernal nighttime noise would come to an end.

And in the morning, the neighbours had to get up to go for a full day at work, and leave their now peaceful homes where nothing would breach the calm to spoil the sleep - in of those holiday makers !

A party once or twice in the Summer is fun and easily tolerable, but a party each night or several times a week, is over the top and unreasonable

Holidays are tremendous

And as Saint François de Sales thought already in the 17th Century, let us hold on to this thought

Noise does not do Good - And Good does not make noise !

Jean-Pierre Maurin



du 30 septembre au 9 octobre

Exposition de photos, salles du Village et du Pontis

Contact : Mairie au 04 92 603 603

du 14 au 16 octobre

Fête du livre, salles du Village et du Pontis.

Contact : Médiathèque au 04 93 42 41 71

15 Octobre

Vide Grenier, place des Pins

Contact : Comité des fêtes, Barbara ou Chantal : 04 92 603 603.

22 octobre

La fête de la courge, place de la mairie

Contact : Mairie au 04 92 603 603

le 18 novembre

Assemblée Générale de la Gymnastique Volontaire.

Contact : Claudine au 06 68 67 03 30

le 3 décembre

Téléthon, place des Pins

Contact : Mairie au 04 92 603 603

du 10 au 18 décembre

Exposition de Noël, salles du Pontis et du Village.

Contact : Mairie au 04 92 603 603

10 décembre

Concert de Noël, église Saint Martin

Contact : Mairie au 04 92 603 603

La courge d'Abondance



À Châteauneuf village, le samedi 22 octobre aura lieu la 2ème fête de la courge : la courge sous toutes ses formes, dans tous ses états, sera la reine de la journée.

La participation financière des exposants, la participation directe d'associations permettront de réaliser un don total des sommes récoltées pour cette 2ème édition à l'association "Planète Infirmière".

Planète Infirmière : une association qui a pour but de réaliser des missions humanitaires dans le monde, d'apporter assistance, renforts et secours aux populations en détresse.

L'ESSENTIEL DES CONSEILS

Conseil Municipal du 8 juin 2005

• Dotation cantonale 2005

Le Conseil Général alloue chaque année une subvention appelée "dotation cantonale" qui permet aux Communes la réalisation de travaux routiers.

Pour l'année 2005 la dotation cantonale pour la Commune s'élève à 46000 €.

Le dossier des travaux routiers est présenté ainsi :

- Elargissement chemin de St Jeame au droit du lotissement les Gibous : 39.498 €
- Chemin de Bergier entre la départementale 2085 et le Chemin du Château : 23.566 €
- Chemin de l'Adret (sur la longueur totale) : 23.926 €
- Réseau pluvial chemin du Camp de Tende au niveau Chemin du tombeau : 6.690 €

- Elargissement ponctuel Chemin de Bramafan : 7.925 €
- Chemin des Picholines entre les Chemins du Piol et du Vignal : 9.980 €
- Rampe d'accès pour le cimetière : 11.300 € 50

Les travaux s'élèvent à 122.885 € 50 HT, la part communale est donc de 76.885 € 50

• Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'exercice 2004

Ce rapport annuel présenté par le fermier de la Commune « la Lyonnaise des Eaux » comporte :

Les informations générales du Groupe Suez, la synthèse des résultats de l'année, la présentation générale du service de l'eau, les indicateurs techniques et financiers, les principaux travaux réalisés.

Il met notamment en évidence la fragilité de l'adduction du Foulon dont le tuyau se dégrade de plus en plus du fait de la condensation, de l'ancienneté de la conduite et de son exposition aux éboulements rocheux.

• Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement

Ce rapport annuel comporte l'actualité réglementaire, la synthèse des travaux de l'année, la présentation du service, les indicateurs techniques et financiers et les principaux travaux de l'année.

Ce rapport ne prend en compte que le linéaire des tuyaux d'assainissement et les postes de relèvement, la station d'épuration étant intercommunale fait l'objet d'un rapport distinct.

• Réhabilitation des réseaux électriques du village.

Dans le cadre des travaux de réfection des réseaux humides, la Commune a sollicité du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (SDEG), concessionnaire pour le service public de la distribution de l'électricité, une subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique.

Sur 39.297 € 65 HT la subvention s'élève à 25.543 € 47, la différence de 13.754 € 18 étant la participation communale.

Conseil Municipal du 21 juillet 2005

• Approbation de la zone UAC

L'insertion de la prochaine crèche multi accueil a nécessité, pour son intégration et sa fonctionnalité une modification du POS Communal. La zone UA comporte désormais une sous section : la zone UAC.

• Report de Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S)

Un article du Code de l'urbanisme le L.111.5 était un élément régulateur de la constructibilité des terrains. La loi S.R.U du 13 décembre 2000 l'avait abrogé. La loi U.H du 3 juillet 2003 a réintroduit les règles d'antériorité de calcul des droits à construire sur une parcelle détachée.

Le Conseil, par sa délibération conformément à l'article 18 de la loi Urbanisme et Habitat, a donc rétabli les éléments antérieurs et l'article 14 du règlement des zones UB, NB et NC est rédigé comme suit : Modalité de calcul des droits à construire dans le cas de division d'un terrain bâti.

Si une partie de terrain a été détachée depuis moins de dix ans d'un terrain dont les droits à construire résultant de l'application du coefficient d'occupation des sols ont été utilisés partiellement ou en totalité, il ne peut plus être construit que dans la limite des droits qui n'ont pas déjà été utilisés.

• Création d'emplacements réservés

Une enquête publique a été diligentée sur la modification du POS pour la création d'emplacements réservés nouveaux.

Huit emplacements réservés ont été créés et portés au POS communal pour la création de parkings publics dans le village et ses abords et pour la création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales.

Lors de cette séance le Conseil Municipal a exprimé un réel intérêt à acquérir rapidement la parcelle cadastrée section A n° 957 et 395 contiguë au terrain sur lequel s'édifie la salle polyvalente et a autori-

sé M. le Maire a faire toutes les démarches en vue de son acquisition.

Par ailleurs, dans la suite des actions à mettre en œuvre pour la protection incendie et la sécurité des personnes et des biens, la largeur de la plate forme du chemin de Vence a été portée à 6 mètres sur une longueur de 370 mètres.

• Prescription de trois révisions simplifiées du POS communal

1. Le CAT la Bastide et le Foyer de vie Riou.

Ce sont deux Etablissements dépendants de l'AFPJR dont les besoins de restructuration et d'extension peuvent être classés en trois catégories :

- la nécessaire évolution des infrastructures du CAT la Bastide, notamment au regard de la législation sur les Etablissements sociaux et médico sociaux,
- la création de nouveaux bâtiments agricoles
- la possibilité future d'une transformation de l'habitat collectif de Riou en petites villas, intégrées dans l'espace paysager et architectural du site.

Cependant, les dispositions des différentes zones Nca et Ncb, où sont situés ces établissements, ne permettent pas de réaliser cette mise en conformité. Ce qui nécessite donc une révision préalable des dispositions applicables à ces établissements.

2. La résidence retraite "Diamantine"

Le projet de restructuration et d'extension de la résidence retraite « Diamantine » vise à remédier aux dysfonctionnements qui affectent les différents services et à mettre en place une organisation optimisée de l'ensemble du site.

En effet, la construction de cet établissement est assez ancienne et les différentes réglementations en vigueur à cette époque ont beaucoup évolué, notamment en terme de sécurité, de bien être et de confort du résident et bien évidemment en terme d'hygiène. Les nouvelles contraintes fixées par les autorités de tutelle imposent des travaux de grande importance.

3. La résidence retraite "le Pré du Lac"

Pour les mêmes raisons que la précédente, le caractère d'intérêt général de l'opération permet de mettre en œuvre la procédure de révision simplifiée.

• Régime indemnitaire

Cette délibération concerne le régime indemnitaire du personnel communal.

Les réformes du régime indemnitaire de 2002 et l'évolution des missions du personnel territorial nécessitent d'instaurer pour tous les salariés un régime indemnitaire

L'objectif général est de permettre une plus grande transparence des régimes, une plus grande efficacité des outils mis à la disposition des services des Ressources Humaines. L'objectif territorial est d'améliorer la qualité du service en accompagnant les développements professionnels et personnels des agents.

• Maîtrises d'œuvre

Trois demandes de maîtrise d'œuvre ont été décidées pour la réalisation de projets ; il s'agit de travailler en concertation avec un architecte ou un maître d'œuvres .

1. pour l'aménagement de la Place des Pins au quartier de Pré du Lac
2. pour la réfection intérieure du prieuré de Notre Dame du Bruscl
3. pour la réalisation des locaux des services techniques municipaux

• Signature du Marché de travaux des réseaux d'eau du village.

La Commission d'appels d'offres a retenu pour réaliser ces travaux l'Entreprise POLITI. Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le marché.

• Avant projet définitif de la crèche multi accueil

Cet APD, établi par le maître d'œuvre, l'architecte Monsieur Lanteri, fait apparaître une estimation de 770.831 €. Les postes révisés substantiellement sont les fondations, le terrassement pour le gros œuvre ainsi que les Voiries et Réseaux divers.

Il a été approuvé par le Conseil Municipal.

• Rapport sur la Station d'épuration

Ce rapport est établi par la Lyonnaise des Eaux pour le compte du Sivom du canton pour l'exercice 2004.

Ce rapport comporte la synthèse des résultats, la présentation générale du service de l'assainissement, les indicateurs techniques et financiers ainsi que les principaux travaux réalisés en 2004.

Il apparaît que la quantité d'eaux parasites (pluviales) est très importante. Des travaux communaux sont à réaliser pour éliminer l'arrivée de ces eaux parasites par les Communes de Châteauneuf, d'Opio et du Rouret.

3840 m³ de boues liquides représentant quelques 67 tonnes de matières sèches ont été produites.

Après déshydratation sur la station de la Paoute à Grasse, ces boues ont été évacuées sur les sites de Châteaurenard dans les Bouches du Rhône et de Manosque dans les Alpes de Haute Provence.

• Déclassement d'un sentier délaissé au Chemin du Pilon.

Le chemin du Pilon est une voirie pentue présentant divers lacets.

Ces lacets ont remplacé un tracé plus rectiligne plus pentu et aujourd'hui délaissé. Afin de procéder à un échange entre la Commune et le propriétaire, pour permettre l'élargissement dudit chemin, la Commune est tenue d'engager une procédure de déclassement du domaine public.

Le transfert ne pourra intervenir qu'au terme d'une enquête publique.

Conseil Municipal du 8 septembre 2005

• Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Jusqu'à ces dernières années, les Communes qui constituent aujourd'hui la C.A.S.A assuraient les opérations de collecte et d'élimination des déchets ménagers. Depuis le 1^{er} janvier 2002 la CASA a repris la gestion des déchets ménagers.

En 2004, 105.974 tonnes d'ordures ménagères (o.m) ont été produites dont 84.437 tonnes incinérées et 21.537 tonnes enfouies au C.E.T de Villeneuve Loubet.

La collecte des « o.m » à Châteauneuf est effectuée en prestation de

services . En 2004 1460,60 tonnes ont été collectées soit un ratio de 481,57 kg par habitant. Les déchets sont collectés 6 jours sur 7 dans les zones urbaines et 3 jours par semaine dans les autres zones. L'influence de la fréquentation touristique est notable en juillet et août.

• Crèche multi accueil

Une procédure d'appel d'offre ouvert est retenue pour la passation des marchés publics.

Un nouveau permis de construire est déposé conformément au code de l'urbanisme et suite à la modification du P.O.S opposable depuis le début du mois de septembre. Le Conseil a autorisé le Maire à signer les marchés qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offre.

• Assurances : audit et assistance à maître d'ouvrage

La Commune souhaite faire réaliser un audit sur l'ensemble de ses contrats d'assurances.

Ces contrats concernent le personnel communal, l'ensemble des véhicules ainsi que les diverses responsabilités de la Commune.

La société qui réalisera cet audit aura également la charge d'assistance à maître d'ouvrage pour la préparation du marché de mise en concurrence .

ENVIRONNEMENT DU CÔTÉ DE LA CASA

Le Syndicat mixte pour le traitement des ordures ménagères a la compétence du traitement de l'ensemble des déchets de la CASA mais également des Communes du Cannet, Mandelieu, Mouans- Sartoux ,Mougins et Théoule.

En tout, pour l'année 2004 cela représente une population de 239.297 habitants sur laquelle la CASA représente 67.56% (et Châteauneuf 1.27%)

La collecte est du ressort de chacune des Collectivités, et, en ce qui concerne Châteauneuf, c'est la CASA.

Aujourd'hui nous disposons de 4 déchetteries sur notre territoire communautaire : Antibes, Tourrettes sur Loup, Valbonne et Vallauris et les déchets collectés sur ces sites sont :

- les déchets verts
- les déchets bois
- les gravats propres et les gravats sales
- le carton
- les déchets ménagers spéciaux
- les huiles minérales et végétales
- les pneus et les batteries

L'incinération :

L'usine d'incinération sise Font de Sine, route de Grasse à Antibes a une capacité de 138.000 tonnes ; elle ne permet pas l'incinération de l'ensemble des ordures ménagères(o.m) des Communes, elle traite prioritairement les « o.m » des Communes fondatrices du SIDOM, tandis que les « o.m » des autres Communes sont enfouies sur le site de la Glacière à Villeneuve Loubet.

Ce Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T) de classe II est le seul du département des Alpes Maritimes et sa durée est estimée à 12 ans pour une capacité d'environ 270.000 tonnes par an ; les matériaux admis sont les ordures ménagères et les encombrants non métalliques.

• **Projet d'extension de la Mairie de Châteauneuf**

La Commune de Châteauneuf est titulaire du Droit de préemption urbain (DPU) au regard duquel tout projet de cession de bâtiment dans la zone où s'exerce ce droit doit faire l'objet du dépôt préalable d'une déclaration d'intention d'aliéner en Mairie.

Ce D.P.U permet de disposer d'un outil de maîtrise foncière permanent dès l'instant où des mouvements immobiliers offrent l'opportunité d'une acquisition amiable.

Le conseil autorise l'exercice du droit de préemption sur la propriété sise au 2 Place Georges Clémen-

ceau et approuve le principe d'un projet d'acquisition des bâtiments contigus à la Mairie en vue de son extension.

• **Salle multi sport : convention avec le conseil général**

Lors du Conseil Municipal du 24 novembre 2004, il a été demandé au Président du Conseil Général d'accepter la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de la salle multi sports complémentaire au gymnase au quartier de St Jeau.

Le Conseil Général a délibéré en ce sens et une convention a été établie pour la réalisation de cet équipement sportif. Le maire est autorisé à signer cette convention.

• **Lot UZ2 de la ZAC de Mousquettes : bail à construction. Permis de démolir**

La Commune est propriétaire de l'ilot UZ2 de la ZAC des Mousquettes . Ce tènement foncier situé entre les voies départementales 2085 et 3 est occupé par des bâtiments vétustes dévalorisant notre entrée de ville.

La rénovation complète de cet ilot n'est pas réalisable par la Commune et le bail à construction est plus réaliste et de meilleure gestion.

Une procédure d'appel à candidature et un permis de démolir sont autorisés par le Conseil Municipal.

EN VRAC.. EN VRAI... EN VRAC.. EN VRAI...

Etat d'avancement des projets

• **La salle polyvalente**

Les travaux avancent bien et n'ont pas connu d'interruption pendant la période estivale. Après, comme toujours, un démarrage un peu spectaculaire, il faut maintenant se promener à pied chemin des Allées pour en apprécier l'avancement.

La salle devrait ouvrir ses portes et accueillir du public à la fin du premier trimestre 2006. D'ores et déjà, la Commission « Animation » travaille sur un programme pour le plaisir de tous.

• **La salle multisports**

Le permis de construire a été déposé le 22 juillet 2005.

Une convention de partenariat est signée entre le Conseil Général et la Commune pour la prise en charge du temps non scolaire.



Le projet de la salle Polyvalente

• **Le centre de télétravail**

Le centre de télétravail est une entité économique, et à ce titre sa réalisation est de la responsabilité de la CASA. C'est, à l'origine, un projet communal. C'est pourquoi les 2 conseillères municipales en charge du projet travaillent avec les responsables de la CASA sur le projet architectural.

Arrêté Préfectoral relatif au feu



À compter du 9 septembre et tant que les conditions météorologiques le permettent, l'interdiction de l'emploi du feu est levée dans les Alpes-Maritimes.

Les réunions de quartiers

Les élus ont mis en œuvre des réunions de quartiers en instaurant une présence dans divers lieux de la Commune par l'entremise d'un minibus où la documentation communale complète était à disposition des Castelneuvois. Ceci a permis de très nombreux échanges, des suggestions, et une participation dynamique de bon nombre de citoyens.

Un bilan de ces journées a été réalisé, en voici la synthèse.

Par ordre décroissant d'intérêt, voici les thèmes essentiels :

• La Sécurité

La sécurité routière est une préoccupation dominante, les habitants estiment que les réseaux routiers communal et départemental sont empruntés par des usagers qui roulent beaucoup trop vite.

1.Des limitations de vitesse sont proposées principalement sur les voies départementales :

- D4, route de Valbonne à Plascassier,
- D7, route de St Mathieu à Opio où la circulation de poids lourds et de bus y est beaucoup trop importante et dangereuse (demande d'une limitation de vitesse à 50 km/h),
- D3, de Pré du Lac au carrefour de la Font neuve à Opio, enregistrant un fort trafic de poids lourds dans les deux sens,
- D2085, où l'absence de trottoirs, associée à la vitesse excessive, est dangereuse pour les piétons.

2.Des débouchés de chemins sont notés comme présentant un caractère dangereux :

- Le Chemin du Riou Merlet sur le CD4
- Le Chemin de l'Ubac et la traverse de St-Jeaume.

3.Des vitesses excessives sont observées sur les Chemins du Ranch

(pourtant limité à 30km/h), les chemins des Picholines, du Vignal et du Camp de Tende (pourtant limités à 50 km/h).

4.La sécurité dans les propriétés privées est une observation récurrente, la nécessité d'une présence de la Gendarmerie plus visible et plus fréquente, de même la sécurité à certains lieux communaux tels la Place de la Vieille Mairie, la placette du Cimetière Vieux, le site du Brus.

→ Des éléments de réponse :

1.Pour ce qui est de la circulation des véhicules, piétons, cyclistes sur *les voiries départementales*, des réunions de concertation entre les services du Conseil Général et les Maires du Canton sont régulièrement organisées et une planification des travaux mise en place.

2.A Pré du Lac des plateaux surélevés ont été disposés pour ralentir le flux en agglomération.

3.Une étude de faisabilité pour la réalisation de trottoirs sur la départementale 2085 de Pré du Lac au collège est en cours, de même pour le CD3 de Pré du Lac vers Gourdon et sur le CD 2210 de Pré du Lac au Garage Gordolon.

4.La départementale 3 au niveau du Chemin de la Figuière est prévue d'être élargie pour supprimer l'étranglement.

5.Une étude pour régler un problème d'eaux pluviales à la confluence du chemin de St Jeaume et de la 2085 est en cours.

6.Sur la départementale 7 en limite de Grasse le busage des fossés est prévu pour mise en sécurité des usagers.

7.La réfection du pont sur la RD 4 au niveau de la confluence des chemins de la Brague, des Jasmins est à l'étude.

8.Sur les voiries communales, diverses limitations de vitesse, de tonnage ont été prises par arrêté municipal.

En dehors des zones urbaines il n'est pas autorisé la pose de ralentisseurs.

Les voiries communales sont régulièrement entretenues chaque année dans le cadre d'un budget spécifique et de la dotation cantonale. Cette année réfection totale du chemin de l'Adret, reprise d'une partie du chemin des Picholines, le début du chemin de Bergier, sections sur le chemin de St Jeaume au niveau du lotissement les Gibous , élargissement chemin de Bramafan...



Les élus à la rencontre des Castelneuvois

En ce qui concerne la sécurité routière, la Commune a organisé une vaste campagne d'information et de répression avec les services de la Préfecture et la Gendarmerie Nationale sur le thème « coup de frein à la vitesse »

Pour ce qui est du trafic de véhicules dépassant le tonnage autorisé plusieurs procès verbaux ont été rédigés par les élus, officiers de police judiciaire, et transmis au Procureur de la République.

En ce qui concerne la *sécurité des biens privés*, des mesures minimales sont à prendre par les habitants :

Il s'agit ici avant tout d'un certain nombre de bonnes habitudes qui sont peu coûteuses et qui, complétées par d'autres mesures, rendent votre habitation moins attrayante pour un voleur, limitent les dommages et le préjudice ; pour cela donnez l'impression que votre maison est occupée et évitez par exemple :

- Une porte de garage ouverte et pas de voiture dans le garage
- Des volets restés baissés pendant la journée et une habitation sans aucune lumière le soir
- Les messages sur la porte absent jusqu'au....
- Une boîte aux lettres non vidée

Pendant votre absence, laissez une radio allumée, maintenez des jouets dans le jardin; sur votre répondeur restez vague quant à votre absence.

Marquez et enregistrez votre patrimoine, conservez un minimum de valeurs (argent, bijoux) chez vous, dissimulez les valeurs dans des endroits dispersés et sûrs ; ne conservez pas votre carte bancaire au même endroit que vos chèquiers.

Fermez tout à clef, ne laissez pas porte ou fenêtres entrouvertes. N'oubliez pas non plus de fermer la cabane de jardin, le matériel peut être volé mais peut également servir au cambriolage.

La plupart des cambrioleurs agissent pendant l'absence des habitants.

Prévenez vos voisins d'être vigilants et soyez vigilants aussi pour vos voisins.

La Commune dispose d'une Police rurale composée de deux gardes champêtres, et le territoire communal est vaste de ses 900 ha !

La Gendarmerie Nationale dispose sur le canton de deux brigades, l'une à Bar sur loup, l'autre à Roquefort les Pins, elle répond à vos sollicitations 7 jours sur 7 de jour comme de nuit.

• L'urbanisme

Des lenteurs anormales dans l'instruction des droits du sols sont signalées. Des inquiétudes sur l'urbanisation sont perçues à l'occasion de la réalisation de lotissements. Certains permis de construire ou certificats d'urbanisme paraissent nécessiter un temps d'étude trop long !

Le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts rendu opposable par le Préfet n'est pas compris, de par sa complexité et les restrictions d'urbanisme qu'il implique.

Eviter la prolifération des haies de clôture en matière plastique.

➔ Des éléments de réponse :

La Commune de Châteauneuf n'instruit pas elle-même ses dossiers d'urbanisme. Ce sont les services de la DDE d'Antibes qui le font pour son compte.

Le POS actuel de Châteauneuf, mis en révision pour aboutir à un PLU est toujours en vigueur. Il a été impacté par le Plan de Prévention des Risques Incendies, qui a délimité certaines zones et réglementé la construction sur l'ensemble du territoire ; c'est l'arrêté préfectoral du 11 avril 2005 qui rend les dispositions immédiatement opposables.

La Commune a l'obligation de réaliser un certain nombre d'investissements prioritaires dans les cinq années à venir (pose d'hydrants réglementaires, extension du réseau d'eau, renforcement d'autres réseaux, création de plate formes de retournement, élargissement de voirie....) Tous les documents rela-

tifs au PPRIF de la Commune sont consultables sur le site internet de la Commune :

<http://www.ville-chateauneuf.fr>

• Ordures ménagères et propreté

Les points d'apport volontaire pour le verre et le papier sont encombrés d'autres déchets.

Principalement le week-end, ces aires font l'objet de véritables dépotoirs.

Des poubelles supplémentaires sont demandées à de nouveaux emplacements.

Des containers supplémentaires sont sollicités.

• Autres points soulevés

Dans le domaine de l'éclairage public des demandes sont formulées mais par ailleurs des réticences s'expriment.

Rechercher l'équilibre dans le fonctionnement des structures réalisées par la CASA et favoriser les transferts en commun.

Renseigner le tri sélectif sur le site informatique communal et y insérer un plan de la Commune.

Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle

Suite aux fortes précipitations pluvieuses intervenues dans la nuit du 8 au 9 septembre des propriétés ont été inondées, des glissements de terrain et des éboulements de murs ont été observés. Aussi la commune a sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Si vous avez eu à connaître, lors de cet événement pluvieux, des désordres dans votre propriété, nous vous invitons à constituer un dossier et à le porter à la connaissance de la Mairie après avoir fait la déclaration nécessaire auprès de votre assurance.

« Une femme d'honneur »

Sollicitée par la production responsable de la série « Une femme d'honneur », une émission de TF1, le Conseil Municipal avait autorisé une partie du tournage sur la Commune.

Après de premières prises de vue sur le chemin du Vignal, la place Georges Clemenceau et la salle du Conseil Municipal étaient quelque peu « aménagées » pour faire face aux besoins du film. Une course poursuite dans le village, un cabinet d'architecte dans la salle du conseil, de faux gendarmes, il était difficile de reconnaître le tranquille village habituel...



Préparation du tournage devant la Mairie

La Fête des Couleurs

les jeunes de l'IME le Moulin exposent salle du Pontis du 8 au 10 juillet.

Les jeunes accueillis par l'IME le Moulin sont des jeunes en difficulté. Leurs éducateurs souhaitent leur permettre d'exposer leurs travaux artistiques au public. C'est avec joie que la Municipalité a accédé à cette demande. Le public qui est venu visiter cette exposition a été très surpris de la beauté des oeuvres exposées, un des rares moyens d'expression de ces jeunes.

A tous, un grand merci d'avoir permis de découvrir cette richesse, un grand bravo pour la qualité du travail réalisé, et rendez-vous l'année prochaine !



Les faux-gendarmes en action

La chorale Harmonie Toot Sweet



Vous aimez chanter !

« HARMONIE TOOT SWEET »
le chœur de Châteauneuf recrute
des voix de « Tenor »

Répétitions le lundi soir de 20h30 à 22h30, salle du Pontis à Châteauneuf (derrière l'église)

Si vous êtes intéressé, venez à une répétition ou contactez :

Brigitte Delépine : 04 93 60 16 89
Brigitte.delepine@wanadoo.fr
<http://harmonietootsweet.free.fr>

**Le Festival du Brusç, les
6, 7, 8 et 9 juillet**

Bilan très positif pour la 16^e année du Festival.

• **Le 6 juillet**, en ouverture, le concert de musique classique : L'Ensemble Baroque de Nice, sous la direction de Gilbert Bezzina a remporté un remarquable succès : 350 personnes venues de Châteauneuf et des environs, mais aussi d'Antibes ou de Nice.

• **Le 7 juillet**, une soirée jazz très émouvante : le Roland Ronchaud Bigg Band a donné un concert en hommage à son chef, disparu le lendemain de la fête de la musique. Meilleur encore qu'à leur habitude, si cela est possible, ils ont su conquérir le public par leur enthousiasme communicatif.

• **Le 8 juillet**, « tu la tires ou tu la pointes? », soirée comédie musicale. C'est avec plaisir que le public, nombreux, a suivi les jeux de mots de Bobby Lapointe mis en scène par Miran.

• **Enfin le 9 juillet**, en clôture, un habitué : la Compagnie Jean Franval interprétait « Marius », de Marcel Pagnol. Impossible de se lasser de ce texte interprété par de tels comédiens. La soirée était offerte par le Conseil Général.

**Rendez-vous est donné
au public
du 5 au 8 juillet 2006.**



L'Ensemble Baroque de Nice



Bobby Lapointe



Le Roland Ronchaud Big Band

La 2^e jarre d'or Prix du fleurissement

Particuliers et commerçants ont encore beaucoup travaillé à la beauté du village...

Nombreux en effet sont ceux qui ont « mis la main à la terre » pour fleurir l'un son balcon, l'autre le devant de sa porte, un autre encore la vitrine de son magasin. Un grand bravo.

Les services techniques de la Mairie n'étaient pas les derniers, il n'y a qu'à voir ces temps-ci le balcon de la mairie. Des efforts restent encore à faire, cela se fait petit à petit...



La remise des Prix

Les dîners du Comité des Fêtes

Le 13 Juillet 2005

Une fête traditionnelle maintenue malgré les quelques gouttes de pluie et une ambiance chaleureuse. Voilà, comment on peut résumer le repas qui fut organisé par le Comité des Fêtes sur la place du Courré-dou ce mercredi 13 Juillet.

Tout commença par l'apéritif d'honneur offert par la municipalité et la remise des prix de la Jarre d'Or récompensant les gagnants du concours de fleurissement.

Résultats du Concours de la 2^{ème} Jarre d'Or

Les résultats sont les suivants :

Prix des particuliers:

1er Prix la Jarre d'Or :

Madame Migale, 4 rue de la Seleye

2^{ème} Prix :

Monsieur et Madame CRESP, 18 rue de la Seleye.

3^{ème} Prix :

Madame Yvonne HUGUES, N° 8 Hameau du Pré du Lac, Allée des Pins

4^{ème} Prix : Prix de l'élégance

Monsieur Roger Jennings : L'ammourette, 3 rue de la Seleye
Végétaux blanc, jolie treille etc...(Harmonie Pastel)

Prix des commerçants :

1er Prix : Ex aequo : Salon de coiffure Piogger, pressing des Mousquettes.

2^{ème} Prix : Librairie du Pré du Lac.

Le prix de la jardinerie Nova qui récompense un quartier du village a été attribué à la place de la Vieille Mairie, récompensé par un jasmin planté dans une jarre.



Les lauréats du Concours de fleurissement

Puis, s'enchaînèrent, le couscous, préparé sur place, et l'ouverture intempestive des parapluies pendant le repas. Enfin, les gouttes ont finies par s'arrêter et certaines personnes présentes ont pu se défouler sur la piste tandis que d'autres contemplaient les différents feux d'artifices qui embrasaient la Côte.



La pluie n'a pas gâché la fête du 13 juillet

Le 14 Août 2005 :

Contrairement au repas précédent, ce repas du 14 août n'a pas eu à subir les caprices du temps. Le comité a donc pu servir sans crainte le repas concocté par M. et Mme Galland aux 110 personnes qui s'étaient inscrites préalablement. La soirée a donc commencé par une farandole de petits plats (melon au jambon, noix de veau, mini farcis...) puis s'est enchaînée par une succession de farandoles humaines qui se sont déchainées sur la piste de danse mais aussi tout autour des tables.

Après ces deux bals, l'ambiance s'est doucement éteinte et le village a pu retrouver sa sérénité.

Le Comité des Fêtes voulait en profiter pour remercier l'ensemble des personnes présentes à ces deux manifestations annuelles, et plus particulièrement celles participant au repas quelque peu humide du 13 juillet.

**La Gymnastique Volontaire a trente ans :
BON ANNIVERSAIRE!**

La G V attire de plus en plus de monde : les habitants de Château-neuf et des environs souhaitent être en forme.

Il faut dire que tout dans cette association vous invite à y adhérer et à y rester.

Sa présidente d'abord : Claudine NAVARRO respire la bonne humeur et la disponibilité. Son sourire donne envie de se surpasser.

La section gymnastique a été créée en 1975. Le forum a donné l'occasion d'organiser d'émouvantes retrouvailles : une quinzaine de licenciées des premiers jours sont venues de loin pour le plaisir de fêter ensemble ce bel anniversaire : moments intenses!

Des bouquets étaient offerts, des cadeaux, à :

Mesdames Denise Poujet, Julia Vולי, Sophie Thomassin, Jacqueline Cresp, Maud Barbarella, Monique Milazzo, Ursula Striemer, Elisabeth Scordel, Danielle Berguers Travers, Roseline Marconnet, Anne Evrard, professeur en 1975.



Une farandole de plats

Des récompenses aussi pour les plus fidèles licenciées :

Madame France Isnard, depuis plus de 12 ans

Mesdames Josette Guizol, Marie-Claude Orlando, Isabelle Didi, Sandra Migale : depuis plus de 10 ans

Franck Isnard, pour la comptabilité depuis plus de 5 ans

Un grand merci pour son dévouement au bureau depuis plus de 12 ans à France Isnard.

Madame Gisèle Alléaume, présidente départementale de la gymnastique volontaire, membre du Comité Départemental Olympique Sportif et du Comité Régional Olympique Sportif, était venue spécialement féliciter tous les membres de la GV de Châteauneuf.

La médaille du bénévolat à :

- Catherine Navarro, pour le secrétariat informatique depuis plus de 5 ans,



Une séance dans la salle du MASET